



Communiqué de presse

Le 19 septembre 2020



Non, le CHENE ne vend pas de hérissons pour 15€

Depuis quelques jours, plusieurs articles de presse, plateformes web, informations radio et vidéos présentent le CHENE et son Centre de Sauvegarde comme une association en complète illégalité puisqu'elle vendrait des hérissons à des jardiniers qui le souhaitent pour 15€. Un important travail pour démentir ces fausses informations a été mis en place tout de suite sur tous les réseaux sociaux. Grâce à cela, les articles fautifs ont été modifiés toutefois la magie d'internet est telle que le mal est déjà fait : ce sont des dizaines et des dizaines de coups de téléphone et de mails que notre association a reçu pour acquérir un hérisson d'Europe.

Ce communiqué de presse n'a pas vocation à jeter la pierre sur tel ou tel journaliste ou sur tel ou tel journal mais à rétablir la vérité dès que possible afin que les hérissons ne soient pas considérés comme des jouets dont l'humain peut s'approprier et que la réputation du CHENE ne soit pas souillée par cette information erronée. C'est pourquoi les noms des journaux et articles ont été noircis sur les photos ci-après.

Contexte

Le CHENE est un Centre de Sauvegarde de la faune sauvage qui accueille gratuitement tous les animaux sauvages trouvés blessés ou en détresse. L'unique objectif de ce Centre est de rendre leur liberté à ces animaux via un relâcher dans leur milieu naturel dès qu'ils sont sains et autonomes. En 2019, ce sont 2046 animaux sauvages qui ont été accueillis (mammifères, oiseaux et reptiles). Depuis son ouverture en 1980, ce sont 44 802 animaux qui ont été pris en charge. Le CHENE, ce sont également des dizaines de milliers de personnes qui sont sensibilisées à la sauvegarde de cette faune peu comprise et fragile (via son Espace de Découverte et ses animations de groupe).

Depuis 40 ans et en lien avec d'autres Centres français et européens (membre de l'« Union Française des Centres de Sauvegarde » et du nouveau « Réseau des centres de soins », les protocoles de soins mis en place sont créés et/ou modifiés en fonction des besoins. Ces protocoles sont stricts et reprennent tous une seule et même logique : la non-imprégnation de ces animaux. Ce qui signifie qu'en leur présence : on parle le moins possible, on ne s'attache pas, pas de caresses, pas de « papouilles », les manipulations sont restreintes à une seule et unique chose : leur soin...

En ce qui concerne l'accueil des mammifères, une fois soignés et prêts à être relâchés, leur découvreurs (personnes qui ont pris en charge l'animal jusqu'à notre Centre) sont appelés afin de remettre l'individu sur son territoire. Si cela n'est pas possible ou si nous n'avons pas les informations pour l'animal, il est relâché dans un territoire propice qui doit répondre à plusieurs conditions :

1. Pas de lieux clos : les animaux sauvages doivent être libres de leurs mouvements et peuvent partir s'ils le souhaitent.
2. Pas de nourrissage qui conduit à une dépendance de l'animal sauvage vis-à-vis de l'humain et qui créé un lien non naturel.

Association CHENE "Un lien entre l'Homme et la Nature"



3. Aucune interaction non nécessaire avec l'animal : on ne va pas le prendre en photo, on ne le papouille pas et on ne le caresse pas.
4. On doit respecter à la lettre le protocole du relâcher « au taquet ».

Ce dernier point est très important pour les petits mammifères tels que les hérissons d'Europe. Etant restés plusieurs semaines (même mois) au sein de notre association, un relâcher trop brutal peut réduire à néant tout ce qui a été fait par nos équipes. Un système de taquet est donc mis en place afin de permettre à l'animal d'être placé sur le terrain et nourri pendant seulement quelques jours afin de l'aider à reprendre son instinct sauvage.

Le placement au sein de l'association « les jardins familiaux des portes de la forêt » de Bois-Guillaume

Après avoir pris contact avec notre équipe de soigneurs et définis ensemble les modalités de prise en charge, il a été choisi de relâcher deux hérissons d'Europe au sein des jardins gérés par cette association puisque le terrain et les jardiniers répondaient à toutes les obligations d'un relâcher au taquet. Ce qui devait être un simple relâcher, comme nous faisons depuis des dizaines d'années, a terminé en une vaste communication avec un message erroné.

En effet, dans le cadre de cet « accueil », l'association a acquit des gîtes à hérissons auprès d'une autre association normande basée dans la Manche. Ces gîtes ont été placés au sein des jardins pour proposer des abris à ces deux hérissons mais également aux autres qui peuvent s'y trouver déjà (ou qui viendront). Ces gîtes sont une simple aide proposée aux animaux sauvages comme pour les nichoirs à oiseaux.

Malheureusement, ce message a été mal compris puisque l'idée de base : « l'association [les jardins familiaux des portes de la forêt] a acheté des gîtes à hérissons pour 15€ » est devenue « l'association [les jardins familiaux des portes de la forêt] a acheté des hérissons pour 15€ ».

Une communication dangereuse.

L'espèce « hérisson d'Europe », *erinaceus europaeus*, est une espèce protégée par la loi française dont la détention (sans certificat de capacité) et la vente sont strictement interdits.

Au-delà d'une mauvaise communication, ces informations sont dangereuses pour notre association qui œuvre tous les jours pour la sauvegarde de la faune sauvage normande sans compter ses heures et son énergie... Nous pourrions être accusés de trafic illégal d'animaux protégés et notre Centre pourrait être fermé le temps d'une enquête... Ceci est bien sûr inenvisageable car nous recevons tous les jours des dizaines d'animaux sauvages, que se passerait-il pour eux si nous étions contraints de fermer ?

Un appel à l'aide a été lancé sur nos réseaux sociaux pour enrayer cette propagation. Nous remercions bien sûr les journaux qui ont déjà fait le nécessaire pour supprimer les phrases qui communiquaient la mauvaise information.

A propos

L'association CHENE (Centre d'Hébergement et d'Etude sur la Nature et l'Environnement) agit depuis 1980 pour le respect et la défense de la faune sauvage. Elle pour deux missions : la sauvegarde en accueillant et soignant tout animal sauvage en détresse grâce à son Centre de Sauvegarde et l'éducation en éveillant et sensibilisant les citoyens à la connaissance et à la protection de ces animaux sauvages et de leur environnement.

Site internet : www.associationchene.com

Page Facebook : www.facebook.com/associationCHENE

Association CHENE "Un lien entre l'Homme et la Nature"



Compte Instagram : www.instagram.com/associationchene
Chaîne Youtube : www.youtube.com/AssociationCHENE
Page LinkedIn : www.linkedin.com/company/associationchene
Page Twitter : www.twitter.com/AssoCHENE

Contact presse

Johanna CHOPIN, animatrice nature et chargée de communication
Association CHENE, 12 rue du musée, hameau bouillot 76190 Allouville-Bellefosse
06 86 52 00 71 / contact@associationchene.com

Association CHENE
10 septembre, 15:20

Ceci est totalement faux 😡

Hier, grosse surprise : de nombreux mails et coups de téléphones de personnes qui souhaitent nous acheter un hérisson... Parfois le terme utilisé était "adopter", "prendre en charge" mais le mot "acheter" a bien été prononcé.

Après recherche et communication sur les réseaux sociaux, il s'avère que des articles réalisés sur les plateformes web [redacted] l'ont bien écrit : le CHENE vend des hérissons pour 15€... Mais d'où est-ce que cela sort ? Voici une communication tout à fait inacceptable et irresponsable de ces journalistes mais également - et nous n'avons pas peur de le dire - complètement stupide. Un petit coup de fil à notre équipe pour s'assurer que leur discours était le bon n'aurait pas été trop.

XXXXXXXXXX

[redacted]

" Bonjour, cet article nous a été communiqué par plusieurs membres de notre communauté et nous sommes choqués et outrés de cette liberté que vous avez eu l'audace de prendre concernant la véracité de ce projet. Votre phrase : « Contre 15 €, tout jardinier le désirant peut désormais recevoir un hérisson sur sa parcelle » est non seulement fautive mais totalement illégale et génère une communication irresponsable. Le commerce de l'espèce « hérisson d'Europe » est illégal et interdite.

Re-situons : lorsque nous accueillons un petit mammifère en soins, notre unique objectif est de le relâcher dans son milieu naturel. Territoriaux, nous ne pouvons pas tous les relâcher au sein-même de notre structure et proposons aux découvreurs de les réinsérer là où ils ont été trouvés. Bien sûr contre certaines obligations : pas de parcelles closes, pas de nourrissage et pas de « papouillage ». Si besoin, nous proposons à des structures honnêtes et sous ces conditions d'accueillir sur leur terrain des hérissons pris en charge par notre Centre. C'est le cas ici. Ni plus, ni moins. Aucune vente et aucune adoption de « n'importe qui ».

Votre article nous porte un vrai préjudice, depuis hier : des centaines de mails et coups de téléphone pour acheter un hérisson. C'est inadmissible. Nous perdons du temps à expliquer à des personnes qui souhaitent bien faire et créons un désenchantement, de votre fait.

Merci de faire le nécessaire pour réparer cette erreur même si le mal est déjà fait : plus de 1300 likes de votre post soit des milliers de personnes touchées par cette mauvaise communication ! "

XXXXXXXXXX

Mais que s'est-il passé ? Tout semble avoir débuté avec un article [redacted] sorti la semaine dernière : [redacted]

Il est précisé dans cet article que : "Ainsi, chaque jardinier volontaire moyennant une somme de 15 euros pourra recevoir des hérissons sur sa parcelle."

Ces 15€ sont pour les gîtes que l'association Jardins familiaux de Bois-Guillaume a acheté et non pour les hérissons !

XXXXXXXXXX

Voici les liens de ces sinistres articles :

Pour [redacted]

Vous pouvez y lire à la fin : "Contre 15 €, tout jardinier le désirant peut désormais recevoir un hérisson sur sa parcelle" >> Mais bien sûr n°1 !

Pour [redacted]

Vous pouvez lire dans leur vidéo à 00:43 : "soignés par une association avant d'être vendus aux jardiniers" >> Mais bien sûr n°2 !

Pour [redacted]

Vous pouvez y lire : "Pour recevoir un hérisson sur sa parcelle, le jardinier volontaire doit déboursé environ 15 euros" >> Mais bien sûr n°3 !

Des messages via les réseaux sociaux et des mails ont été envoyés à ces plateformes web et à leurs journalistes.

XXXXXXXXXX

Depuis 40 ans, le CHENE a la chance de voir ses missions être régulièrement valorisées par le monde du journalisme via des articles de presse, des reportages ou encore des interviews (<https://associationchene.com/association-ch.../revue-de-presse>). Notre équipe est toujours à leur disposition pour les accueillir ou discuter ce qui permet de communiquer le plus largement possible sur la protection des animaux sauvages. Nous nous permettons de le répéter : nous sommes là, nous pouvons vous apporter notre expertise, merci de faire l'effort de vérifier vos sources et de nous contacter avant d'écrire quelque chose sur notre association ou - pourquoi pas - sur l'univers de la faune sauvage normande.

PS : merci à Erinaceus France et aux nombreux autres membres de notre belle communauté de nous avoir prévenu 😊

21 337 Personnes touchées 3 638 Interactions Boost indisponible

236 43 commentaires 224 partages

J'aime Commenter Partager

Association CHENE "Un lien entre l'Homme et la Nature"



Association CHENE
Publié par Johanna Chopin [?] · 19 h ·

Nous avons besoin d'aide !

Hier, notre équipe a écrit un premier post' facebook pour remettre la vérité à sa place : NON, nous ne vendons pas de hérissons pour 15€. Ceci est totalement illégal, immoral et non-éthique.

Aujourd'hui, cette mauvaise information continue à circuler sur internet et même avec la radio ! [REDACTED] en aurait parlé ce matin-même et un nouvel article est sorti par [REDACTED] stipulant que :

"Les jardiniers peuvent en effet recevoir un hérisson sur son potager pour la somme de 15 euro! Bien sûr tout ceci est faux, faux et archi-faux.

Cerise sur le gâteau, les hérissons que nous prenons en charge auraient été "repêchés d'abord par l'association Chene, les hérissons échappent ainsi aux insecticides chimiques et aux voitures parfois dangereuses et meurtrières pour eux". Ça c'est nouveau : nous ne serions donc qu'un parc animalier et non un Centre de Sauvegarde régit par des normes et lois spécifiques à notre cœur de métier qui est la prise en charge des animaux sauvages blessés afin de les relâcher dans leur milieu naturel.

L'article ici [REDACTED]

XXXXXXXX

Aujourd'hui notre problème est simple : même si nous communiquons sur le non-sens et la dangerosité de toutes ces fausses informations, la bataille semble perdue d'avance : tout va trop vite avec les réseaux sociaux et internet. Hier c'était des articles, aujourd'hui des informations radios et demain ? Un reportage télé qui donne la mauvaise information illégale et dangereuse ?

NON un animal sauvage n'est pas un jouet.
NON un animal sauvage ne peut pas être vendu.
NON un animal sauvage ne peut pas être adopté.
NON un animal sauvage n'est pas domestique.
NON, NON, NON et re-NON.

XXXXXXXX

Au-delà d'une mauvaise communication, ces informations sont dangereuses pour notre association qui œuvre tous les jours pour la sauvegarde de la faune sauvage normande sans compter ses heures et son énergie... Et si cette fausse info arrivait aux oreilles d'une institution ? Nous pourrions être accusés de trafic illégal d'animaux protégés et notre Centre pourrait être fermé le temps d'une enquête... C'est inenvisageable ! Nous recevons tous les jours des dizaines d'animaux sauvages, que se passerait-il pour eux ?

000 000 000 000 000 000

Nous avons besoin de vous : vous êtes plus de 10900 à suivre nos actualités, même si cela fait peu comparé au dizaines de milliers de likers de ces journaux, vos partages peuvent devenir puissants.

Nous ne faisons jamais ce genre de demandes mais cette fois-ci cela est nécessaire : partagez ! Partagez et encore partagez. Faites que cette fausse information s'arrête s'il-vous plait. Nous avons besoin de vous ! Nos équipes de communication n'arrêtent pas depuis hier mais cela n'est pas suffisant aujourd'hui.

Publication d'hier : www.facebook.com/associationCHENE/posts/2855121404765822

Attention : contrairement à ce que nous avons précisé hier : « il semblerait que la radio NRJ ait également communiqué à ce sujet » soit inexact après vérification (d'où le fait d'avoir utilisé du conditionnel 😞). Grâce à votre réactivité les équipes de NRJ le Havre et NRJ Rouen nous ont rapidement contacté. Tandis que la radio du Havre n'en a pas parlé, celle de Rouen a mis en valeur ce projet sans parler de vente ou d'adoption. Merci à eux de nous avoir rapidement contacté 🙏

Adoptez un hérisson et sauvez votre potager des insectes

CHARLES LOUVE · 14 SEPTEMBRE 2022 · 861 LIKES · 117 COMMENTAIRES

1/6 Les hérissons, utiles au jardin

Les hérissons sont particulièrement appréciés des jardiniers. Ils jouent en effet un rôle crucial dans la lutte contre les insectes nuisibles et sont d'excellents chasseurs de limaces, de sautillards, de criquets, d'écrevisses, de hannetons, de chenilles papées et autres petits parasites du jardin et du potager. (lien, quand on sait que les insectes peuvent détruire les plants et les végétaux ?)

L'association des Jardiniers Familiaux des Portes de la forêt de Bois-Guillaume, située à Rouen en Normandie, a choisi de sauver ses potagers en venant en aide aux hérissons. Explications.

Le hérisson est un animal insupportable pour le jardin. En effet, il se nourrit notamment de limaces et de escargots. Adopter d'insectes nuisibles pour le potager. Partant de ce constat, l'association des Jardiniers Familiaux des Portes de la forêt de Bois-Guillaume, située à Rouen en Normandie, a décidé de recueillir des hérissons menacés. Répêchés d'abord par l'association Chene, les hérissons échappent ainsi aux insecticides chimiques et aux cultures parasites dangereuses et meurtrières pour eux.

— Quand jardiner et hérissons s'entraident

Après avoir été soignés et remis en forme, les hérissons peuvent partir à la rencontre des 116 jardiniers de l'association Rouennaise. Ces chasseurs redoutables aident à sauver les potagers situés dans une immense forêt où de multiples nouvelles viennent s'y greffer. Les jardiniers peuvent en effet recevoir un hérisson sur son potager pour la somme de 15 euros. En plus d'offrir un nombre écologique les jardiniers et leurs potagers, ceci permet de lutter contre la disparition des hérissons.

— Le hérisson : l'ami des jardins

Si un hérisson s'installe dans votre jardin, ne le chassez pas ! Après avoir pris soin de lui, vous pouvez dire adieu aux escargots, vers de terre ou encore limaces qui envahissent votre jardin. En effet, le hérisson est un carnivore qui raffole de ses petites bêtes. Pour qu'il se sente comme chez lui dans votre jardin, vous pouvez lui construire un nid fait de bois, de feuilles mortes et d'herbes sèches. Découvrez 6 façons d'accueillir et de protéger le hérisson.

Envie de plus de conseils sur nos amis les animaux au jardin ? Rendez-vous sur L'Ami des jardins !

A LIRE EGALEMENT

- Hérisson, chaton, chien... comment sauver un bébé animal blessé ?
- Comment protéger les hérissons des dangers ? Nos 6 conseils
- Adopter un hérisson dans son jardin : à quel âge l'adopter ?

VOUS AVEZ AIMER

- 10000 personnes ont aimé ce post
- 10000 personnes ont aimé ce post
- 10000 personnes ont aimé ce post

52 155 Personnes touchées

7 546 Interactions

Boost indisponible

324 réactions · 201 commentaires · 1,2 K partages

J'aime · Commenter · Partager

Post' Facebook du CHENE n°2

Association CHENE
111 abonnés
6 h ·

Attention aux fausses informations !

Depuis 48h, notre équipe ne s'arrête plus : est arrivé sur le monde merveilleux d'internet et des réseaux sociaux que notre Centre de Sauvegarde vend des hérissons pour 15€ à qui le souhaite... Oui, vendre une espèce protégée ! Oui, vendre un animal sauvage ! Oui faire du business sur le dos des animaux que nous prenons en charge pour les soigner ! Cette information totalement fausse, immorale et non-éthique a été relayée par de nombreux journalistes et plateformes web.

Très dangereuses, ces communications erronées peuvent avoir une fâcheuse incidence sur notre association qui œuvre sans compter ses heures et son énergie à la sauvegarde de la faune sauvage : on pourrait nous accuser de trafic d'animaux ! Notre Centre pourrait être fermé le temps d'un enquête des services de l'État. Est-ce envisageable ? Bien sûr que non. Nous continuons à recevoir des dizaines d'animaux sauvages blessés et en détresse par jour.

Merci à [REDACTED] d'avoir modifié leur article. Malheureusement, le mal est déjà fait et cela est arrivé sur la scène nationale notamment via la radio. Un démenti officiel sur vos propres réseaux serait le bienvenu. Vous avez beaucoup plus d'impacts que nous.

Post' LinkedIn du CHENE

Association CHENE "Un lien entre l'Homme et la Nature"



Association CHENE @AssoCHENE · 5h

Bonjour les twittos. Nous avons besoin de vous ! Depuis 48h, nous travaillons sans relâche pour démentir une information fausse et dangereuse... NON nous ne vendons pas de hérissons. OUI ce sont des animaux protégés. Pouvez-vous nous aider à partager en masse cette information ?

Ceci est totalement faux 🚫

Hier, grosse surprise : de nombreux mails et coups de téléphones de personnes qui souhaitent nous acheter un hérisson... Parfois le terme utilisé était "adopter", "prendre en charge" mais le mot "acheter" a bien été prononcé.

Après recherche et communication sur les réseaux sociaux, il s'avère que des articles réalisés sur les plateformes web :

bien écrit : le CHENE vend des hérissons pour 15€. ... Mais d'où est-ce que cela sort ? Voici une communication tout à fait inacceptable et irresponsable de ces journalistes mais également - et nous n'avons pas peur de le dire - complètement stupide. Un petit coup de fil à notre équipe pour s'assurer que leur discours était le bon n'aurait pas été en trop.

XXXXXXXXXX

Voici le message laissé sur le post' facebook de [redacted]

" Bonjour, cet article nous a été communiqué par plusieurs membres de notre communauté et nous sommes choqués et outrés de cette liberté que vous avez eu l'audace de prendre concernant la véracité de ce projet. Notre phrase : « Contre 15 €, tout jardinier le désirant peut désormais recevoir un hérisson sur sa parcelle » est non seulement fautive mais totalement illégale et génère une communication irresponsable. Le commerce de l'espèce « hérisson d'Europe » est illégal et intolérable.

Association CHENE 13 h · 40

Nous avons besoin d'aide !

Hier, notre équipe a écrit un premier post' facebook pour remettre la vérité à sa place : NON, nous ne vendons pas de hérissons pour 15€. Ceci est totalement illégal, immoral et non-éthique.

Aujourd'hui, cette mauvaise information continue à circuler sur internet et même avec la radio [redacted]

"Les jardiniers peuvent en effet recevoir un hérisson sur son potager pour la somme de 15 euro". Bien sûr tout ceci est faux, faux et archi-faux.

Certain sur le gâteau, les hérissons que nous prenons en charge auraient été "récupérés d'abord par l'association Chene, les hérissons échappent ainsi aux insecticides chimiques et aux voitures parfois dangereuses et meurtrières pour eux". (Ça c'est nouveau : nous ne serions donc qu'un parc animalier et non un Centre de Sauvegarde régi par des normes et lois spécifiques à notre cœur de métier qui est la prise en charge des animaux sauvages blessés afin de les relâcher dans leur milieu naturel.

XXXXXXXXXX

Aujourd'hui notre problème est simple : même si nous communiquons sur le non-sens et la dangerosité de toutes ces fausses informations, la

1 40 18

Tweet du CHENE

